

École normale supérieure de Rennes

Sciences du sport et éducation physique

Concours d'admission en 1^{re} année

Session 2026

**Épreuve de culture générale
en relation avec les activités physiques et sportives**

- CGAPS -

Durée : 4 heures

Aucun document n'est autorisé
L'usage de toute calculatrice est interdit
Aucun dictionnaire n'est autorisé

Ce sujet comporte 2 pages

Sujet

Commentez cet extrait au regard de vos connaissances pluridisciplinaires dans le champ des activités physiques, sportives et artistiques.

« Ces dernières années, de nombreux travaux se sont interrogés sur l'emprise des perspectives naturalistes sur le monde social, qui semblent gagner du terrain dans les modes de perception ordinaires des relations humaines – que ce soit sous la forme d'un biologisme se diffusant assez largement (Lemerle et Raynaud-Paligot 2017), d'une tendance croissante à l'ancrage corporel des identités sociales (Memmi 2014) ou de formes plus classiques de médicalisation et de psychologisation de problèmes sociaux (Garcia 2013). Un des gestes fondateurs des sciences sociales, dans leur versant constructiviste, consiste à (re)mettre en question les assertions réductionnistes qui mobilisent ou perpétuent dans l'espace académique, comme dans l'espace public, l'idée d'une « nature humaine ». Non seulement sont-elles souvent aveugles sur le plan scientifique aux variations sociales et contextuelles qui intéressent nos disciplines (Lignier 2015), mais ces perspectives scientifiques sont aussi toujours susceptibles de servir la légitimation d'ordres sociaux asymétriques et de contribuer à la perpétuation de modes de domination fondés sur l'essentialisation de caractéristiques de sexe, de race ou de classe (Guillaumin 2016 [1992] ; Bourdieu 1997). En plus de cette critique du potentiel usage politique de naturalisations savantes, les sciences sociales permettent plus généralement de montrer que la catégorie de « nature » elle-même est loin d'être aussi évidente qu'elle n'y paraît. Construite historiquement et culturellement située, elle ne constitue pas une catégorie universellement valable qui permettrait d'asseoir la légitimité des énoncés affirmés en son nom. Les travaux de sociologie des sciences montrent notamment que des distinctions effectuées au nom de la nature (entre hommes et femmes par exemple), qui pourraient sembler indiscutables (et qui sont scientifiquement et socialement présentées comme telles), procèdent d'une sélection de certains critères de différenciation des corps, dont le principe est lui-même scientifiquement, socialement et historiquement institué (Gardey et Löwy 2000). En s'inscrivant dans la continuité de ces perspectives, ce dossier vise à mettre en avant des approches attentives au poids des constructions symboliques par lesquelles les êtres sociaux appréhendent le monde, et plus précisément à ce qu'ils qualifient de « naturel », ainsi qu'aux procédures par lesquelles ils identifient ou produisent cette naturalité. Cela n'implique pas pour autant de négliger la dimension matérielle des phénomènes étudiés. Par exemple, discuter de manière critique les naturalisations opérées par le recours aux sciences biologiques ne conduit à nier ni la matérialité des corps ni la dimension organique des existences humaines, mais invite au contraire à comprendre comment les corps, jusque dans leur dimension physiologique, sont traversés par des logiques sociales et culturelles (Schotté 2016). »

Bertron C. & Vitores J., « Est-ce bien naturel ? », Revue *Genèse*, n°115/2, 2019.